

Vous trouverez ici toutes les informations sur les licences de la Fédération française de course d'orientation. Ces licences sont annuelles et sont délivrées par un club (sauf licence compétition individuelle).

Tout détenteur d'une licence annuelle recevra gratuitement la revue fédérale [CO'Mag](#) .

LA LICENCE ANNUELLE COMPÉTITION

[La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition est obligatoire.](#)

Cette licence (par catégorie d'âge) ouvre droit :

- à participer à toute activité fédérale et notamment aux compétitions organisées en France sous l'autorité de la Fédération dans le cadre du règlement des compétitions,
 - à participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés,
 - à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
 - à participer dans les conditions définies par les prérequis à toutes les formations fédérales,
 - à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version papier ou numérique au choix du licencié.
-

LA LICENCE ANNUELLE DÉCOUVERTE COMPÉTITION

[La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition est obligatoire.](#)

Cette licence s'adresse uniquement aux adultes (à partir de 19 ans) inscrit dans un club, elle ouvre droit :

- à participer aux compétitions organisées par circuits de couleur jusqu'au niveau jaune,
- à participer aux activités non compétitives (sans classement)
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version numérique uniquement.

Elle ne permet pas :

- de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats,
- de participer aux classements établis par la Fédération,
- de participer aux formations fédérales initiales.

Le passage à la licence annuelle « COMPÉTITION » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.

LA LICENCE ANNUELLE LOISIR-SANTÉ

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation est obligatoire.

Cette licence s'adresse à toute personne inscrite dans un club, elle ouvre droit :

- à participer aux activités non compétitives (sans classement),
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version numérique uniquement.

Elle ne permet pas :

- de participer aux compétitions
- de participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés
- de participer aux formations fédérales initiales

Le passage à une licence annuelle « COMPETITION » ou « DÉCOUVERTE COMPETITION » est possible, en cours d'année, moyennant la présentation d'un certificat médical conforme et le paiement du différentiel de tarif.

LA LICENCE DIRIGEANT

- Elle s'adresse uniquement aux personnes en âge d'être dirigeant (16 ans révolus), inscrites dans un club.
- Elle ouvre droit aux fonctions électives et donne la possibilité de participer à différentes activités de gestion administrative ou comptable dans le cadre de la FFCO, des organes déconcentrés et des associations sportives affiliées.
- Elle ne donne pas accès à la pratique sportive.
- Elle donne droit au bulletin fédéral CO'Mag en version numérique uniquement.

Le passage à un autre type de licence annuelle est possible, en cours d'année, moyennant le respect des conditions d'âge, la présentation d'un certificat médical conforme et le paiement du différentiel de tarif.

LA LICENCE ANNUELLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Extension pour les licenciés FFSA et FFH.
 - Elle permet de participer à toutes les épreuves inscrites au calendrier de la FFCO concernant l'orientation de précision.
 - Elle ouvre droit aux classements nationaux de l'orientation de précision.
 - Elle assure son détenteur lors de la pratique de la course d'orientation sous toutes ses formes.
-

LA LICENCE COMPÉTITION INDIVIDUELLE

- Cette licence possède les mêmes caractéristiques sans l'obligation d'être rattachée à un club (adhésion directe à la FFCO), mais ne donnent pas droit aux votes dans les assemblées générales des ligues.
-

LE TARIF FAMILLE

- Ce tarif permet de délivrer plusieurs licences compétition pour les membres d'une même famille avec une réduction de prix globale.

Famille = parent(s) + enfant(s) à charge, selon le code des impôts et âgés de 25 ans et moins - 3 personnes au minimum